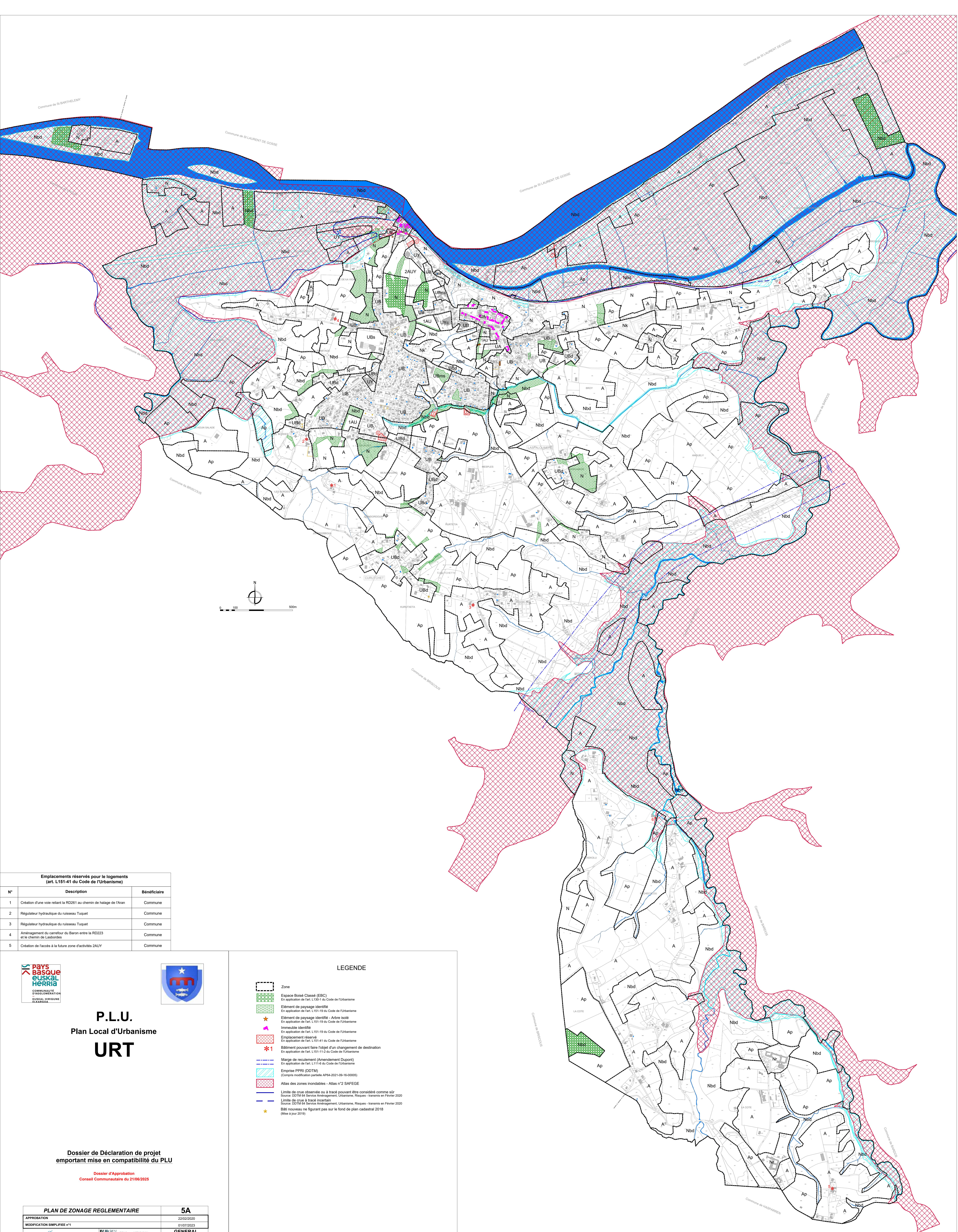




Emplacements réservés pour le logements (art. L151-41 du Code de l'urbanisme)		
N°	Description	Bénéficiaire
1	Création d'une voie reliant la RD261 au chemin de halage de l'Arar	Commune
2	Régulateur hydraulique du ruisseau Tuquet	Commune
3	Régulateur hydraulique du ruisseau Tuquet	Commune
4	Aménagement du carrefour du Baron entre la RD223 et le chemin de Lasbordes	Commune
5	Création de l'accès à la future zone d'activités 2AUY	Commune



P.L.U.
Plan Local d'Urbanisme
URT

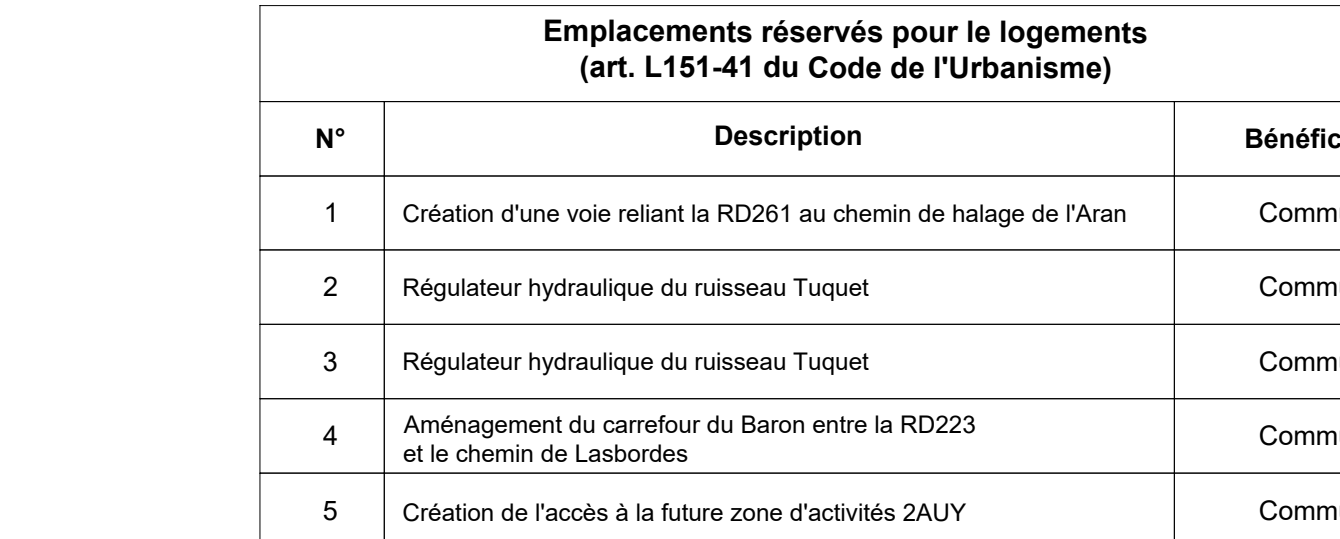
Dossier de Déclaration de projet
emportant mise en compatibilité du PLU

Dossier d'Approbation
Conseil Communautaire du 21/06/2025

PLAN DE ZONAGE REGLEMENTAIRE		5A
APPROBATION	22/03/2020	
MODIFICATION SIMPLIFIÉE n°1	21/06/2025	
 		GENERAL Echelle: 1/7500 Avril 2025

LEGENDE

- Zone
- Espace Boisé Classé (EBC)
En application de l'art. L150-1 du Code de l'urbanisme
- Elément de paysage identifié
En application de l'art. L151-19 du Code de l'urbanisme
- Elément de paysage identifié - Autre isolé
En application de l'art. L151-19 du Code de l'urbanisme
- Immeuble identifié
En application de l'art. L151-19 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
En application de l'art. L151-41 du Code de l'urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
En application de l'art. L151-11-2 du Code de l'urbanisme
- Marge de reculament (Amendement Dupont)
En application de l'art. L151-11-2 du Code de l'urbanisme
- Emprise PPRI (DDTM)
(Compris modification partielle AP64-2021-08-16-00005)
- Atlas des zones inondables - Atlas n°2 SAFEGE
- Limite de crue observée ou à tracé pouvant être considéré comme sûr
Source: DDTM 64 Service Aménagement, Urbanisme, Risques - transmis en Février 2020
- Limite de crue à tracé incertain
Source: DDTM 64 Service Aménagement, Urbanisme, Risques - transmis en Février 2020
- Bâtî nouveau ne figurant pas sur le fond de plan cadastral 2016
(Mise à jour 2019)



Zone

- Espace Basse Classe (EBC)
En application de l'art. 1150 à 1161 du Code de l'Urbanisme
- Elément de paysage identifié
En application de l'art. 1151-19 du Code de l'Urbanisme
- Elément de paysage identifié - Arbre isolé
En application de l'art. 1151-19 du Code de l'Urbanisme
- Immeuble identifié
En application de l'art. 1151-41 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
En application de l'art. 1151-41 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
En application de l'art. 1151-102 du Code de l'Urbanisme
- **Marge de recouvrement (Aménagement Dupont)**
En application de l'art. 1171 du Code de l'Urbanisme
- Empirée (PDR notation)
Compte rendu des parties - APPA (02-06-00000)
- Atlas des zones inondables - Atlas de la DSDGE

Liens de base observés ou à faire pour être considérés comme tels
 Source : DDTM de Saint-Pierre-et-Miquelon, Urbanisme. Réponses : trimestre en février 2020
 Source : DDTM de Saint-Pierre-et-Miquelon, Urbanisme. Réponses : trimestre en février 2020
 Source : DDTM de Saint-Pierre-et-Miquelon, Urbanisme. Réponses : trimestre en février 2020

Bâtiment non figurant pas sur le plan de zonage établi en 2010
 Juin 2019

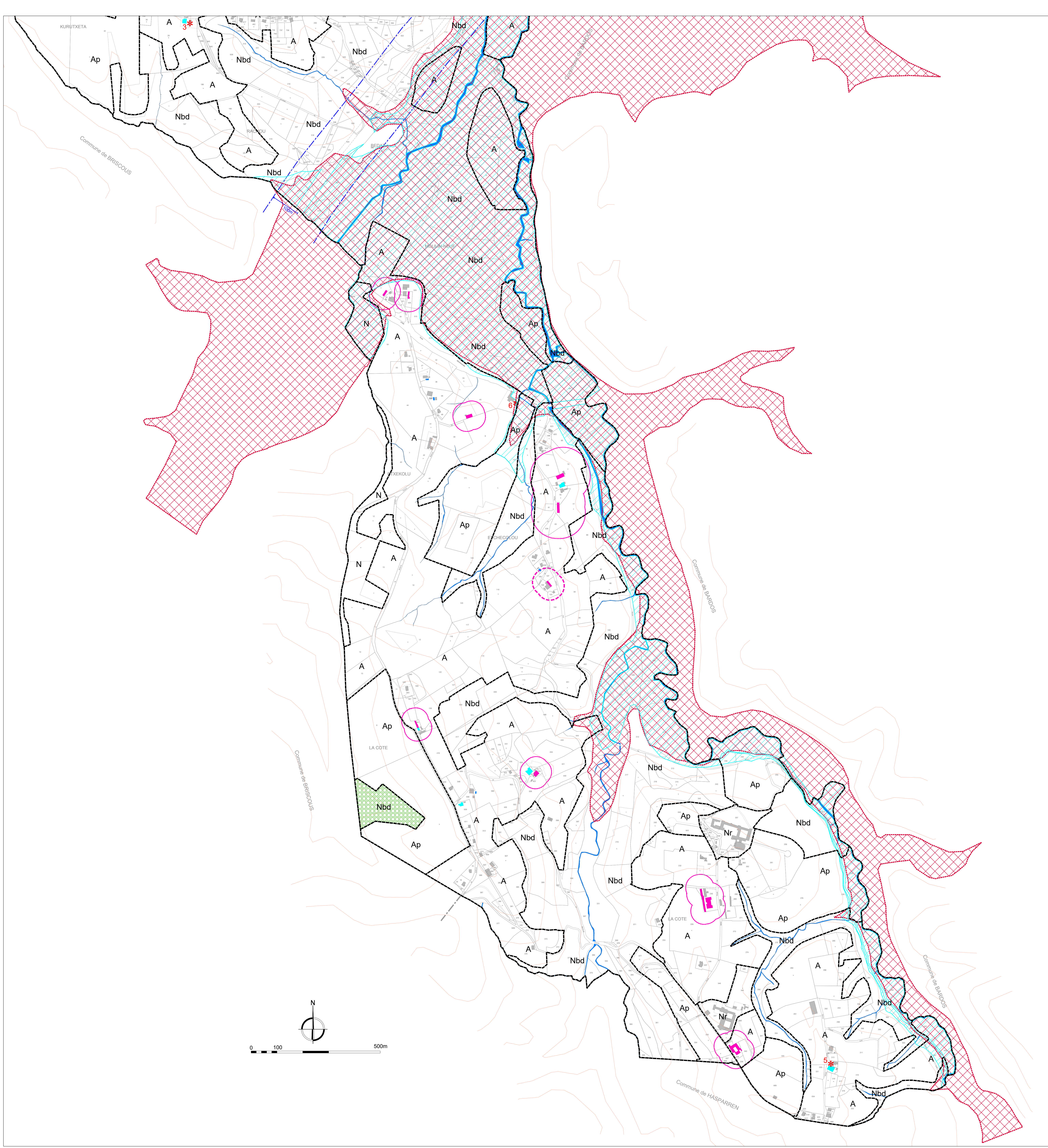
 Secteur objet d'une OAP - Orientation d'Aménagement et de Programmation
 et pièce 3 du dossier PLU
 Bâtiment d'élevage
 Périmètre d'isolement de 100m ou 50m autour du bâtiment
 Siège d'exploitation
 Courbes de niveaux



**Dossier de Déclaration de projet
emportant mise en compatibilité du PLU**

Dossier d'Approbation
Conseil Communautaire du 21/06/2025

PLAN DE ZONAGE INFORMATIF		5B
APPROBATION		22/02/2020
MODIFICATION SIMPLIFIÉE n°1		01/07/2023
	 artifice C2.1 affaiblissement à 6 m attractifs du patrimoine	Nord
		Echelle : 1/5000*
		Août 2025



Emplacements réservés pour le logements (art. L151-41 du Code de l'Urbanisme)		
N°	Description	Bénéficiaire
1	Création d'une voie reliant la RD261 au chemin de halage de l'Aran	Commune
2	Régulateur hydraulique du ruisseau Tuquet	Commune
3	Régulateur hydraulique du ruisseau Tuquet	Commune
4	Aménagement du carrefour du Baron entre la RD223 et le chemin de Lasbordes	Commune
5	Création de l'accès à la future zone d'activités ZAUY	Commune

LEGENDE

- Zone
- Espace Boisé Classé (EBC)
En application de l'art. L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Elément de paysage identifié
En application de l'art. L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Elément de paysage identifié - Arbre isolé
En application de l'art. L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Immeuble identifié
En application de l'art. L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
En application de l'art. L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
En application de l'art. L151-11-2 du Code de l'Urbanisme
- Marge de reculement (Amendement Dupont)
En application de l'art. L111-6 du Code de l'Urbanisme
- Emprise PPRI (DDTM)
(Compris modification partielle AP64-2021-09-16-00005)
- Atlas des zones inondables - Atlas n°2 SAFEGE
- Limite de crue observée ou à tracé pouvant être considéré comme sûr
Source: DDTM 64 Service Aménagement, Urbanisme, Risques - transmis en Février 2020
- Limite de crue à tracé incertain
Source: DDTM 64 Service Aménagement, Urbanisme, Risques - transmis en Février 2020
- Bât nouveau ne figurant pas sur le fond de plan cadastral 2018
(Mise à jour 2019)

- A TITRE INDICATIF
- Secteur objet d'une OAP - Orientation d'Aménagement et de Programmation
et/ou pièce 3 du dossier PLU
- Bâtiment d'élevage
Périmètre d'isolement de 100m ou 50m autour du bâtiment
- Siège d'exploitation
- Courbes de niveaux



P.L.U.
Plan Local d'Urbanisme
URT

Dossier de Modification Simplifiée n°1
Dossier d'adoption en Conseil Communautaire du 01/07/2023

PLAN DE ZONAGE INFORMATIF		5C
APPROBATION	22/02/2020	
MODIFICATION SIMPLIFIÉE n°1	01/07/2023	
		Sud Echelle: 1/5000° Juin 2023